

Déclaration CAP 30 juin 2016

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Après des mois de négociations sur les critères de millésimes sur les avancements de grade, la CGT regrette finalement le faible taux d'avancement pour certaines filières au regard du nombre d'années pris en compte.

Sur 636 agents promouvables cette année, seulement 214 agents pourront en bénéficier.

En effet, nous étions bien dans une année exceptionnelle de transition qui avait pour but le désengorgement « du bouchon » résultant du protocole mettant en place les ratios.

Nous déplorons également que les dernières propositions émises par l'intersyndicale lors de la dernière réunion technique n'aient pas été prises en compte.

De plus, nous constatons dans les tableaux que vous nous avez transmis, que certains agents sont en tenue de poste B « à améliorer ».

Ils ne peuvent pas prétendre à un avancement de grade alors que nous étions bien sur une année transitoire quant à la nouvelle méthode d'évaluation.

Nous demandons aux membres de la CAP une attention particulière sur certains agents dans cette situation.

Concernant la réussite des agents à l'examen professionnel, nous constatons qu'un agent est en tenue de poste B interdisant l'avancement de deux autres collègues. Avez vous une solution à apporter à cette situation particulière ?

Enfin, les élu(e)s CGT tiennent à remercier les agents de l'unité CAP pour leur disponibilité, leurs compétences et leur réactivité.

Les élu(e)s CAP C